

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
LE 18 AVRIL 1955, PAR LE REPRESENTANT DE L'EGYPTE

A la suite du rapport que le Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve a adressé au Secrétaire général le 14 avril 1955 (S/3390), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, copie de la lettre que le Directeur par intérim du Département des affaires de Palestine a envoyée le 16 avril 1955 au Chef d'état-major.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir communiquer cette lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Signé :

Le représentant de l'Egypte auprès
du Conseil de sécurité :

Omar Loutfi

Ministère de la guerre
Département des affaires de Palestine

Le Caire,
le 16 avril 1955

Mon général,

A la suite de l'entretien que vous avez eu à Gaza, le 13 avril 1955, avec le général de division Ahmed Salem, j'ai l'honneur de vous communiquer les observations et demandes ci-après.

1. Les Autorités militaires égyptiennes acceptent votre proposition d'organiser, le long de la ligne de démarcation, des patrouilles mixtes. Je demande de plus que, comme vous en avez exprimé le désir, on organise ces patrouilles mixtes immédiatement, de façon à éviter de nouveaux incidents.

2. En vue de maintenir la stabilité et de supprimer toute cause d'incident, je propose de mettre pleinement en vigueur le paragraphe 2 de l'article IV et le paragraphe 3 de l'article VI.

3. A la suite d'une idée que vous aviez émise, le général Salem vous a fait savoir que les Autorités militaires égyptiennes étaient disposées à étudier la possibilité de monter une clôture en fil de fer barbelé le long de certaines positions de la ligne de démarcation. Je tiens à porter à votre connaissance, à ce sujet, que les Autorités militaires égyptiennes commenceront très prochainement à monter une clôture en fil de fer barbelé le long de certaines positions situées dans le territoire placé sous l'autorité de l'Egypte et qu'elles jugent être d'une importance primordiale.

4. J'ai l'honneur de vous remercier d'avoir décidé, pour donner suite aux demandes réitérées de l'Egypte, d'affecter de nouveaux observateurs des Nations Unies à des positions situées du côté égyptien de la ligne de démarcation et d'où ils seront mieux en mesure de déterminer quelle est la partie coupable d'avoir ouvert le feu ou d'avoir franchi la ligne de démarcation.

5. Dès son arrivée, le colonel Salah Gauhar sera prêt à examiner avec vous les dispositions à prendre pour prévenir les incidents dans la région de Gaza.

Veillez agréer, etc.

Le Directeur par intérim du
Département des affaires de Palestine
au Ministère de la guerre.

